

Mercredi 18 septembre à la Bourse du travail de Grenoble

◆ **13h30** : Assemblée Générale de rentrée du SNUDI-FO 38

◆ **15h00-17h00** : réunion d'information syndicale (RIS) ouverte à tous,
syndiqués ou non syndiqués.
"rythmes scolaires", carte scolaire, "santé au travail", défense de nos droits statutaires...

Comment "déduire" les RIS des 108 h annualisées ?

Chaque enseignant du premier degré a droit de participer aux réunions d'informations syndicales de son choix pour **12 h dans l'année scolaire qui peuvent être "prises" sur les 72 h annualisées suivantes** :

Conseils d'écoles, de cycle ou de maîtres

Une semaine avant, avertir le directeur PAR COURRIER

Modèle de courrier

Mme la Directrice,
M. le Directeur,
Conformément à l'arrêté du 16 janvier 1985, je vous informe que je ne participerai pas à la réunion du..... participant à la RIS organisée par le SNUDI FO le à
Veuillez agréer, Mme la Directrice, M. le Directeur, mes respectueuses salutations.

Animations pédagogiques

Une semaine avant, avertir l'IEN PAR COURRIER

Si la RIS a lieu le jour de l'animation pédagogique

Mme, M. l'IEN,
Conformément à l'arrêté du 16 janvier 1985, je vous informe que je ne participerai pas à l'animation pédagogique du..... participant **ce jour-là** à la RIS organisée par SNUDI FO à
Veuillez agréer, Mme, M. l'IEN, mes respectueuses salutations.

Si la RIS a lieu un jour sans animation pédagogique

Mme, M. l'IEN,
Conformément à l'arrêté du 16 janvier 1985, je vous informe que je ne participerai pas à l'animation pédagogique du..... participant à la RIS organisée par SNUDI FO le.....à
Veuillez agréer, Mme, M. l'IEN, mes respectueuses salutations.

La RIS du 18 septembre 2013 à Grenoble peut être "déduite" sur l'animation pédagogique qui aurait lieu, par exemple, le 20 novembre 2013

participez nombreux